



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉVISION DU PLAN
ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :

- 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT # 129-2026 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME
- 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT # 130-2026 CONCERNANT LE ZONAGE
- 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT # 131-2026 CONCERNANT LE LOTISSEMENT
- 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT # 132-2026 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
- 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT # 133-2026 CONCERNANT LA CONSTRUCTION

Ces projets de règlement visent à remplacer certains règlements d'urbanisme présentement en vigueur sur le territoire de la Municipalité, soit les règlements suivants :

- RÈGLEMENT # 002-2023 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME
- RÈGLEMENT # 003-2013 CONCERNANT LE ZONAGE
- RÈGLEMENT # 004-2013 CONCERNANT LE LOTISSEMENT
- RÈGLEMENT # 005-2013 CONCERNANT LA CONSTRUCTION
- RÈGLEMENT # 006-2013 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Les projets de règlements s'appliquent à l'ensemble du territoire et ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le règlement #130-2026 concernant le zonage devra toutefois être approuvé par toutes les personnes habiles à voter de la municipalité.

Les projets de règlements visés peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité dans l'onglet « RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 février 2026, à 18 h au Centre Administratif situé au 418, Avenue Pie-X. Cette assemblée est tenue pour expliquer les projets de règlements et entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 3 FÉVRIER 2026.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Warwick, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site Internet de la Municipalité conformément au règlement 079-2021 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 février 2026.

Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière